

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 29 juin 2023

portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2318108A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2021-1550 portant statut particulier des administrateurs de l'Etat, notamment son article 13-II ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du Contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1994 portant création d'une mission de contrôle « Recherche appliquée et promotion de la qualité » ;

Vu le décret du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Francis PONTON dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2023 portant affectation de Monsieur Francis PONTON à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Francis PONTON, contrôleur général de 1^{ère} classe, membre de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » est mis à disposition à temps partiel de la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du Contrôle général économique et

financier, à compter du 17 juillet 2023 jusqu'au 30 septembre 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 juin 2023

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,
M. GAZAVE